

# Accompagner les jeunes vers la formation, l'emploi et l'autonomie

## Cahier des Charges 2026

Délibérations de la Région : 26CP-90  
Direction concernée : DAMF - Service Orientation

Le présent dispositif est applicable sous réserve qu'il ne fasse pas obstacle à l'application du droit européen et du droit national.

### 1. CONTEXTE / PRÉAMBULE

La Région Grand Est, chef de file en matière d'orientation, de formation et de développement économique, mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les Missions Locales, structures d'accompagnement global, sont des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et du Service Public de l'Emploi (SPE). Elles assurent un rôle important dans la lutte contre le décrochage, la sécurisation des parcours et l'accès à l'emploi durable.

Consciente de leur rôle de proximité et de leur ancrage territorial, la Région Grand Est souhaite maintenir son soutien aux initiatives locales permettant d'améliorer la prise en charge, l'orientation et la qualification des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

C'est dans ce cadre que la Région lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt 2026 à destination des Missions Locales pour soutenir les projets innovants, structurants et partenariaux qui visent à faciliter l'insertion durable des jeunes sur l'ensemble du territoire régional.

### 2. OBJECTIFS DE L'AMI

Cet appel à projets vise à :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de 16 à 25 ans, en particulier les publics les plus éloignés de l'emploi ou en situation de rupture ;
- Expérimenter des actions innovantes pour lever les freins périphériques à l'emploi (mobilité, santé, logement, garde d'enfants, accès au numérique, etc.) ;
- Proposer des projets qui s'articulent avec les dispositifs régionaux et nationaux existants en faveur de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle des jeunes

- Promouvoir l'égalité des chances, la mixité professionnelle, l'égalité femmes-hommes et la prise en compte du handicap.
- Renforcer la coopération territoriale entre les Missions Locales, les acteurs économiques, les organismes de formation, les collectivités et le monde associatif ;

### 3. CADRE D'INTERVENTION

Les projets devront s'inscrire dans une approche partenariale, territoriale et inclusive, issue d'un diagnostic local partagé.

Ils devront démontrer leur valeur ajoutée dans l'écosystème d'insertion, sans se substituer aux actions de droit commun, mais en les complétant et les enrichissant.

Les actions soutenues devront, quelles qu'en soient les modalités ou les thématiques, viser in fine l'accès ou le retour à la formation et à l'emploi. Elles devront contribuer directement à renforcer les parcours d'insertion, en permettant aux jeunes de développer les compétences, les savoirs et la confiance nécessaires à une intégration durable dans la vie professionnelle.

Les actions soutenues pourront notamment viser à :

- Améliorer l'accueil, l'écoute et le diagnostic socio-professionnel des jeunes ;
- Renforcer les compétences de base et transversales nécessaires à la formation et à l'emploi ;
- Agir contre le décrochage scolaire via les PSAD (publics décrochés ayant rompu avec l'Ecole), ou en risque de décrochage (étudiants) ;
- Proposer des parcours individualisés vers la formation qualifiante ou l'emploi durable ;
- Mettre en œuvre des ateliers collectifs ou expérimentations territoriales (pédagogie active, immersions en entreprise, mentorat, stages en milieu professionnel) ;
- Promouvoir les métiers et les secteurs porteurs sur le territoire (industrie, numérique, transition écologique, métiers du soin, agriculture, etc.) ;

### 4. PUBLICS CIBLÉS

- Jeunes de 16 à 25 ans suivis par une Mission Locale, y compris les jeunes en situation de handicap,
- Jeunes sortis sans qualification du système scolaire ou en risque de décrochage du supérieur ;
- Jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation,
- Jeunes en transition vers l'autonomie (formation, logement, santé, mobilité, citoyenneté).

## 5. PORTEURS ÉLIGIBLES

- Les Missions Locales implantées sur le territoire du Grand Est, seules ou en consortium.

Chaque projet devra désigner un porteur principal (la Mission Locale chef de file) responsable de la coordination, de la gestion administrative et financière, et du suivi du projet.

## 6. NATURE DES PROJETS ATTENDUS

Les projets devront répondre à un ou plusieurs des axes suivants :

### 1. Orientation et découverte des métiers :

- Actions favorisant la construction de parcours d'orientation individualisés et progressifs, en lien avec les besoins des territoires ;
- Organisation et participation à des événements de découverte des métiers et de l'entreprise (immersions, visites, stages, rencontres professionnelles, forums, interventions en milieu scolaire, ...)
- Collaboration avec les acteurs du CLE, les branches professionnelles et les établissements de formation pour faciliter la connaissance des secteurs et des débouchés ;
- Actions visant à renforcer la culture professionnelle des jeunes et à soutenir leur choix d'orientation vers des filières porteuses.
- Solutions collectives innovantes (plateformes territoriales, laboratoires d'insertion, actions culturelles à visée professionnelle).

**Cet axe permettra d'utiliser la subvention Région en contrepartie du financement FSE+ visant à promouvoir « l'information sur les métiers, les formations, l'orientation et les dispositifs d'orientation professionnelle ».**

### 2. Lutte contre le décrochage

- Sous l'autorité de La Région Grand Est, co-animation des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) avec les CIO du territoire et recherche de solutions pour les jeunes concernés notamment les mineurs soumis à l'Obligation de formation ;
- Actions vers les étudiants en risque de décrochage pour accompagner le maintien en études ou la réorientation

**Cet axe permettra d'utiliser la subvention Région et/ou Etat et/ou fonds propres en contrepartie du financement FSE+ visant à mettre en œuvre des « Actions visant à lutter contre toutes les formes de décrochage – hors apprentissage ».**

### 3. Insertion professionnelle et accompagnement renforcé :

- Dispositifs de remobilisation et de retour à la formation ;
- Ateliers d'insertion, coaching emploi, accompagnement à la VAE ;
- Parcours intégrés formation/emploi/expérience professionnelle.

- Organisation et participation à des évènements (forums, visites, immersions, ...)
- Actions visant la mobilité, le logement, la santé, le handicap, l'accès au numérique, l'égalité femmes-hommes, la citoyenneté ou la transition écologique ;
- Solutions collectives innovantes (plateformes territoriales, laboratoires d'insertion, actions culturelles à visée professionnelle).

## 7. DURÉE DES PROJETS

La durée maximale des projets est fixée à 12 mois.

Le calendrier de réalisation s'étendra du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

## 8. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE RÉGIONALE

Chaque Mission Locale déposera un dossier de candidature complet décrivant son projet, son plan d'action et son budget prévisionnel, via le téléservice régional.

À la suite du dépôt, la Région organisera une phase d'instruction et d'échanges approfondis avec chaque Mission Locale. Cette phase permettra d'analyser la cohérence du projet au regard :

- des besoins identifiés sur le territoire,
- des objectifs régionaux en matière d'insertion, de formation et d'emploi,
- de la complémentarité des financements et notamment du recours au FSE+
- des perspectives financières et organisationnelles de la structure.

Ces échanges visent à établir une analyse partagée entre les services régionaux et la Mission Locale sur la pertinence, la faisabilité et les priorités d'intervention.

Sur la base de cette analyse, les élus régionaux définiront et voteront les montants attribués à chaque Mission Locale lors d'une séance de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Critères spécifiques d'appréciation des dossiers

Lors de l'instruction, la Région prendra notamment en compte :

- La qualité du projet déposé, sa cohérence avec les besoins locaux et sa contribution aux priorités régionales (accès à la formation et à l'emploi) ;
- La gouvernance et la solidité du partenariat local (liens avec les acteurs économiques, de formation et d'insertion) ;
- Les résultats et l'impact attendus sur les jeunes accompagnés ;
- La capacité d'évaluation et d'adaptation continue du projet.

## 9. ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à :

- Mentionner le concours financier de la Région Grand Est sur tous les supports de communication (logo et mentions obligatoires) ;
- Référencer leur projet sur le portail Orient'Est :
  - Agenda de l'orientation :
  - Boîte à outils Orient'Est :
- Missionner un membre de l'équipe en qualité de "référént annuaire de l'orientation", chargé d'assurer la mise à jour régulière des informations relatives à la structure et à ses actions dans Orient'Est ;
- Transmettre un bilan qualitatif et financier dans les 6 mois suivant la clôture de l'action ;
- Travailler en lien étroit et continu avec les techniciens des Maisons de région de leur périmètre.

## 10. MODALITÉS DE VERSEMENT ET DE CONTRÔLE

Les montants votés seront versés selon les modalités précisées dans la convention d'attribution.

L'utilisation de l'aide pourra faire l'objet d'un contrôle par les services régionaux, portant sur la conformité du projet réalisé et l'emploi des fonds alloués.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle, la Région se réserve la possibilité de réviser ou de récupérer tout ou partie des sommes versées.

## 11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'attribution d'une subvention régionale ne constitue pas un droit automatique. La décision relève de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est, sur proposition des services instructeurs et dans la limite des crédits disponibles.

Cet Appel à manifestation d'intérêt est en vigueur pour l'année 2026

## 12. CONTACT

Région Grand Est

Direction de l'Attractivité des Métiers et des Formations-Service Orientation-Arnaud Wszolek

**ANNEXE 1 : ELEMENTS DE REPONSE A COMPLETER VIA LE PORTAIL DES DEMANDES D'AIDE**

<p><b>Contexte territorial</b> (analyse des besoins /problèmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Typologie du territoire</li> <li>• Nombre de communes et EPCI couverts par la ML</li> <li>• Offre de formation</li> <li>• Taux de chômage départemental</li> <li>• Nombre de DE jeunes</li> <li>• Nombre de jeunes en contact</li> <li>• Nombre de jeunes accompagnés</li> <li>• Taux de pauvreté</li> <li>• QPV</li> </ul>
---	--

<b>AXE 1</b>	<b>Orientation et découverte des métiers</b>
<p><b>Intitulé(s) de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions favorisant la construction de parcours d'orientation individualisés et progressifs, en lien avec les besoins des territoires ;</li> <li>• Organisation et participation à des évènements de découverte des métiers et de l'entreprise (immersions, visites, stages, rencontres professionnelles, forums, interventions en milieu scolaire, ...)</li> <li>• Collaboration avec les acteurs du CLE, les branches professionnelles et les établissements de formation pour faciliter la connaissance des secteurs et des débouchés ;</li> <li>• Actions visant à renforcer la culture professionnelle des jeunes et à soutenir leur choix d'orientation vers des filières porteuses.</li> <li>• Solutions collectives innovantes (plateformes territoriales, laboratoires d'insertion, actions culturelles à visée professionnelle).</li> </ul>
<p><b>Effectif(s) mobilisé(s) sur l'action</b> (quotité d'ETP)</p>	
<p><b>Commentaires et précisions</b></p>	

<b>AXE 2</b>	<b>Lutte contre le décrochage</b>
<b>Intitulé(s) de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous l'autorité de La Région Grand Est, co-animation des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) avec les CIO du territoire et recherche de solutions pour les jeunes concernés notamment les mineurs soumis à l'Obligation de formation ;</li> <li>• Actions vers les étudiants en risque de décrochage pour accompagner le maintien en études ou la réorientation</li> </ul>
<b>Effectif(s) mobilisé(s) sur l'action</b> (quotité d'ETP)	
<b>Commentaires et précisions</b>	

<b>AXE 3</b>	<b>Insertion professionnelle et accompagnement renforcé</b>
<b>Intitulé(s) de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositifs de remobilisation et de retour à la formation ;</li> <li>• Ateliers d'insertion, coaching emploi, accompagnement à la VAE ;</li> <li>• Parcours intégrés formation/emploi/expérience professionnelle.</li> <li>• Organisation et participation à des évènements (forums, visites, immersions, ...)</li> <li>• Actions visant la mobilité, le logement, la santé, le handicap, l'accès au numérique, l'égalité femmes-hommes, la citoyenneté ou la transition écologique ;</li> <li>• Solutions collectives innovantes (plateformes territoriales, laboratoires d'insertion, actions culturelles à visée professionnelle).</li> </ul>
<b>Effectif(s) mobilisé(s) sur l'action</b> (quotité d'ETP)	
<b>Commentaires et précisions</b>	

<b>Modalités et suivi des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'évènements organisés ou avec participation</li><li>• Nombre de jeunes présents à l'évènement</li><li>• Nombre de jeunes accueillis</li><li>• Nombre de jeunes accompagnés (vus au moins trois fois)</li><li>• Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre de l'obligation de formation</li><li>• Nombre de jeunes orientés vers une formation</li><li>• Nombre de jeunes en formation</li><li>• Taux d'accès à la formation</li><li>• Nombre de situations PMSMP/MISP</li><li>• Nombre de jeunes en emploi</li><li>• Taux d'accès à l'emploi</li></ul>
---------------------------------------	--